



Assemblée générale

Distr. générale
31 juillet 2019
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme

Quarante-deuxième session

9-27 septembre 2019

Points 2 et 10 de l'ordre du jour

Rapport annuel du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et rapports du Haut-Commissariat et du Secrétaire général

Assistance technique et renforcement des capacités

Rôle joué et travail accompli par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme pour aider le Gouvernement et le peuple cambodgiens à promouvoir et protéger les droits de l'homme

Rapport du Secrétaire général*

Résumé

Soumis en application de la résolution 36/32 du Conseil des droits de l'homme, le présent rapport donne une vue d'ensemble du rôle joué et du travail accompli par le Bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) au Cambodge pendant la période comprise entre le 1^{er} janvier 2018 et le 31 mai 2019.

Cette période a été marquée par la persistance des tensions politiques dans le contexte des élections nationales tenues le 29 juillet 2018, notamment par des restrictions imposées à la jouissance des droits civils et politiques. Parallèlement, des changements positifs ont eu lieu, notamment l'adoption des objectifs cambodgiens de développement durable et la croissance économique, qui a contribué aux progrès accomplis dans le domaine des droits économiques et sociaux.

Le Bureau du HCDH au Cambodge a poursuivi son programme de coopération technique avec des partenaires cambodgiens dans des domaines clés, dont le renforcement de l'état de droit et la protection des libertés fondamentales et des droits économiques, sociaux et culturels ainsi que des droits des détenus.

* Le présent document est soumis après la date prévue pour que l'information la plus récente puisse y figurer.



I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 36/32 du Conseil des droits de l'homme. Le Secrétaire général y rend compte des activités que le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) a menées pour aider le Gouvernement et le peuple cambodgiens à promouvoir et à protéger les droits de l'homme pendant la période comprise entre le 1^{er} janvier 2018 et le 31 mai 2019. Ce rapport met à jour celui que le Secrétaire général a présenté sur le même thème au Conseil à sa trente-septième session (A/HRC/37/64).

2. Tout au long de la période considérée, le HCDH a poursuivi ses activités de coopération technique avec le pouvoir judiciaire, le Conseil supérieur de la magistrature, le Comité des droits de l'homme du Cambodge, le Ministère de l'intérieur, le Ministère de la justice, le Ministère du développement rural, le Ministère de la gestion des terres, de l'aménagement urbain et de la construction et d'autres acteurs publics, la société civile et d'autres partenaires. Il a continué d'assurer le suivi de la situation des droits de l'homme, notamment dans les domaines suivants : l'exercice des droits fonciers et du droit au logement, le droit de participer aux affaires publiques, les libertés fondamentales, les procédures de jugement et les lieux de détention. Le 22 octobre 2018, en présence de la Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, du Premier Ministre du Cambodge et du Vice-Premier Ministre, qui détient aussi le portefeuille des affaires étrangères, le Gouvernement et le HCDH ont renouvelé le Mémorandum d'accord sur la mise en œuvre d'un programme de coopération technique sur les droits de l'homme pour la période 2019-2020.

3. Le HCDH a également continué de collaborer étroitement avec les organismes des Nations Unies au Cambodge pour encourager l'intégration des droits de l'homme dans les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement pour les périodes 2016-2018 et 2019-2023. Il a aussi présidé le groupe thématique sur les droits de l'homme et appuyé des actions communes, y compris en recourant aux médias, pour promouvoir les droits de l'homme au Cambodge.

II. Renforcer la participation aux affaires publiques et protéger l'espace civique

4. Pendant la majeure partie de l'année 2018, les autorités nationales et infranationales ont appliqué la directive d'octobre 2017, émanant du Ministère de l'intérieur, qui exigeait que les organisations de la société civile donnent un préavis de trois jours avant d'entreprendre toute activité. En février 2018, le Parlement a adopté une série de textes portant modification de la Constitution et du Code pénal, dont une disposition relative au crime de lèse-majesté. Le 20 février 2018, la Rapporteuse spéciale sur la situation des droits de l'homme au Cambodge et le Rapporteur spécial sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression ont fait observer dans un communiqué que les dispositions relatives au crime de lèse-majesté étaient incompatibles avec les obligations qui incombent au Cambodge au regard du droit international des droits de l'homme, car elles érigeaient en infraction l'exercice légitime de la liberté d'expression¹.

5. Le 8 avril 2018, Sam Rainsy, l'un des dirigeants de l'ancien principal parti d'opposition, le Parti du sauvetage national du Cambodge, en exil volontaire depuis 2015, a mis en ligne, sur Facebook, une vidéo dans laquelle il demandait aux Cambodgiens de boycotter les élections nationales. Le 8 mai, le Président de la Commission électorale nationale a écrit au Ministère de l'intérieur pour demander une action en justice au motif que l'appel au boycott portait atteinte à l'ordre public et à la sécurité nationale en empêchant les électeurs de voter. La Rapporteuse spéciale sur la situation des droits de l'homme au Cambodge s'est référée à l'observation générale n° 25 (1996) du Comité des droits de l'homme sur la participation aux affaires publiques et le droit de vote, notant que

¹ Voir www.ohchr.org/EN/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=22674&LangID=E (en anglais).

les restrictions apportées aux appels au boycott d'un vote non obligatoire étaient incompatibles avec le droit à la liberté d'expression étant donné qu'elles empêchaient le débat politique (A/HRC/39/73/Add.1, par. 57).

6. Le 19 avril 2018, le Groupe de travail sur la détention arbitraire a rendu un avis dont il ressort que la détention de Kem Sokha, dirigeant de l'ancien Parti du sauvetage national du Cambodge, arrêté pour « trahison » présumée en septembre 2017, était arbitraire (A/HRC/WGAD/2018/9).

7. Le 10 mai 2018, la Cour d'appel a confirmé les déclarations de culpabilité pour « insurrection » et les condamnations correspondantes, prononcées par le tribunal de première instance en 2015 contre 11 membres de l'ancien Parti du sauvetage national du Cambodge. Dans une note d'information, la porte-parole de la Haute-Commissaire s'est dit déçue par cette décision, compte tenu des doutes émis quant à l'équité du procès et de l'ingérence perçue du Gouvernement dans la procédure².

8. Le 28 mai 2018, le Ministère de l'intérieur, le Ministère de l'information et le Ministère des postes et des télécommunications ont rendu un arrêté interministériel (*Prakas*) intitulé « Contrôle des publications sur les sites Web et les médias sociaux », qui permet de bloquer l'accès aux sites Web et aux pages de médias sociaux dont le contenu est considéré, entre autres motifs, comme incitant au désordre public, causant des troubles ou entraînant la discrimination ou encore comme portant atteinte à la sécurité nationale. La Rapporteuse spéciale sur la situation des droits de l'homme au Cambodge a noté avec préoccupation que certaines formulations contenues dans le *Prakas* étaient vagues et d'une portée trop large. Elle a soulevé la question de savoir si certains des motifs susceptibles d'être invoqués, tels que le fait de causer des troubles, relevaient bien des restrictions autorisées à la liberté d'expression (A/HRC/39/73/Add.1, par. 72 et 73).

9. Dans une déclaration publiée le 15 juin 2018, les Rapporteurs spéciaux sur la situation des droits de l'homme au Cambodge, sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression et sur les droits à la liberté de réunion pacifique et à la liberté d'association ont exprimé leur inquiétude au sujet de la liberté des médias à l'approche des élections. Leurs préoccupations à ce sujet concernaient la publication, en mai par la Commission électorale nationale, d'un code de conduite des médias interdisant la publication de points de vue susceptibles de semer la confusion ou d'entraîner une perte de confiance dans les élections. Les Rapporteurs spéciaux ont estimé que cette interdiction était formulée en des termes généraux et imprécis susceptibles d'ouvrir la voie à des restrictions radicales à la liberté des médias qui seraient incompatibles avec les normes internationales³.

10. Les élections ont eu lieu le 29 juillet 2018 sans la participation du Parti du sauvetage national du Cambodge, dissous par la Cour suprême en novembre 2017. Le parti avait obtenu environ 44 % des suffrages populaires aux élections nationales de 2013 et, de nouveau, aux élections municipales de 2017. Le 27 juillet, le porte-parole du Secrétaire général a déclaré que celui-ci rappelait qu'un processus politique ouvert et pluraliste demeurerait essentiel pour sauvegarder les progrès réalisés par le Cambodge dans la consolidation de la paix. Le Secrétaire général appelait tous les acteurs à réduire les tensions et la polarisation politique. Il engageait le Gouvernement à veiller au respect des normes internationales relatives aux droits de l'homme et, en particulier, à garantir aux acteurs de la société civile et aux partis politiques l'exercice de leurs droits démocratiques⁴.

11. Le 15 août, la Commission électorale nationale a annoncé les résultats des élections : le taux de participation officiel était d'un peu plus de 83,02 %, le Parti populaire cambodgien au pouvoir ayant remporté 76,85 % des suffrages et obtenu les 125 sièges de

² Voir

https://cambodia.ohchr.org/sites/default/files/180511%20Briefing%20note%20on%20Cambodia_EN_G.pdf (en anglais).

³ Voir www.ohchr.org/en/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=23205&LangID=E (en anglais).

⁴ Voir www.un.org/sg/en/content/sg/statement/2018-07-27/statement-attributable-spokesman-secretary-general-cambodia (en anglais).

l'Assemblée nationale. Aux élections de février 2018, le parti au pouvoir avait déjà remporté les 58 sièges de sénateurs à pourvoir (les sénateurs sont élus par les conseillers municipaux et les membres de l'Assemblée nationale). Le Parti populaire cambodgien détenait la majorité au sein des deux chambres du Parlement à la suite de la dissolution du Parti du sauvetage national du Cambodge, fin 2017, et de la redistribution des sièges à des responsables non élus aux plans national et infranational. Les élections au suffrage indirect du 25 mai 2019 (conseils municipaux et provinciaux et conseils de district) ont permis au Parti populaire cambodgien d'obtenir 96 % des voix.

12. Le 17 août, le HCDH a publié une note d'information dans laquelle il a notamment déclaré ce qui suit :

« Nous sommes préoccupés par la situation des droits de l'homme dans le contexte des élections qui se sont récemment tenues au Cambodge sans la participation du principal parti d'opposition, le Parti du sauvetage national du Cambodge, qui a été dissous. L'exclusion de ce parti a privé une proportion importante de la population de la possibilité de choisir ses représentants, ce qui suscite des inquiétudes quant au droit de la population de participer à la vie politique. Des personnes auraient été victimes d'actes d'intimidation ou auraient été payées pour voter, et les organisations de la société civile ont été harcelées pendant la période précédant les élections. Dix-sept sites Web populaires ont été bloqués aux alentours du jour du scrutin. Des restrictions supplémentaires ont été apportées à la liberté d'expression des électeurs et des opposants politiques qui ont appelé au boycott ou annoncé leur intention de s'abstenir de voter : certains d'entre eux ont notamment été menacés, condamnés à une amende ou poursuivis en justice. »⁵.

La Rapporteuse spéciale sur la situation des droits de l'homme au Cambodge a fait observer que la dissolution du Parti du sauvetage national du Cambodge et l'interdiction d'exercer une activité politique pendant cinq ans imposée à 118 de ses principaux membres jetaient de sérieux doutes sur l'honnêteté des élections (A/HRC/39/73/Add.1, par. 87).

13. En septembre 2018, M. Sokha a été remis en liberté et soumis à un contrôle judiciaire strict pouvant être assimilé à une assignation à résidence. Au cours des semaines précédentes, le commentateur politique Kim Sok a été libéré après avoir purgé une peine de dix-huit mois d'emprisonnement pour diffamation et incitation au désordre, Tep Vanny, militante du droit à la terre, a été graciée puis libérée, deux anciens journalistes de Radio Free Asia ont été libérés sous caution, et 14 membres de l'ancien parti d'opposition, condamnés pour insurrection et déboutés en appel en mai 2018, ont eux aussi été graciés et libérés. Le 26 septembre, cinq membres et anciens membres de la Cambodian Human Rights and Development Association ont été condamnés, près de deux ans et demi après leur arrestation, pour subornation ou complicité de subornation de témoin, et condamnés à des peines d'emprisonnement, partiellement assorties de sursis.

14. En novembre 2018, le Ministère de l'intérieur a levé l'obligation (évoquée précédemment) imposée aux organisations de la société civile de donner un préavis de trois jours avant de débiter toute activité. Le Ministère s'est également engagé à organiser tous les six mois, ou chaque fois que cela serait nécessaire, des forums pour consulter la société civile et a créé un groupe de travail interministériel chargé de répondre aux préoccupations de la société civile, concernant notamment la loi sur les associations et les organisations non gouvernementales. En décembre 2018, l'Assemblée nationale a modifié la loi sur les partis politiques pour permettre aux personnes qui avaient été interdites d'activité politique en exécution de l'arrêt rendu en 2017 par la Cour suprême de demander au Roi, par l'intermédiaire du Premier Ministre, à être rétablies dans leurs droits politiques. Le même mois, le Ministère des affaires étrangères a publié une déclaration dans laquelle il traitait des questions concernant les partenariats avec les organisations de la société civile et la protection des droits des travailleurs, notamment des droits syndicaux, de la liberté des médias et de la presse, et des droits fonciers, et prenait des engagements dans ces différents

⁵ Voir <https://cambodia.ohchr.org/sites/default/files/Briefing%20Note%20on%20election%20Eng.pdf> (en anglais).

domaines⁶. À la suite du premier forum consultatif, organisé en juin 2018, le Ministère de l'intérieur a également organisé, le 17 janvier 2019, un deuxième forum auquel de nombreuses organisations de la société civile ont pris part.

15. Le HCDH a continué de recevoir des informations d'organisations de la société civile selon lesquelles les activités de ces organisations étaient étroitement surveillées par la police, en dépit de la levée de l'obligation de préavis de trois jours. Les missions et les ateliers du HCDH ont également fait l'objet d'une surveillance policière. Le HCDH a appris que plus de 145 membres de l'ancienne opposition avaient été assignés à comparaître devant un tribunal ou étaient détenus en 2019. Il a suivi ces affaires et, dans une déclaration publiée le 21 mai 2019, s'est dit préoccupé de constater que d'anciens membres du Parti du sauvetage national du Cambodge continuaient d'être assignés à comparaître et placés en détention⁷.

16. Tout au long de la période considérée, le Haut-Commissariat a continué de dispenser des conseils juridiques dans le cadre de l'élaboration de la loi sur l'accès à l'information. Le projet de texte a été officiellement parachevé lors de réunions qui ont été organisées du 24 au 26 janvier 2018 à Sihanoukville par le Ministère de l'information et ont rassemblé un grand nombre de parties prenantes ; il a par la suite été affiné encore après l'intervention de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et du HCDH en juin et août 2018. Le projet, qui n'a pas encore été adopté, est essentiellement conforme aux normes internationales et est le fruit d'un processus de rédaction participatif.

17. Le HCDH a continué de renforcer les capacités des organisations de la société civile cambodgienne. Il a organisé, à l'intention des membres de la société civile, six séances de formation auxquelles ont participé 139 hommes, 76 femmes et 10 personnes transgenres, notamment des militants locaux, des militants du droit à la terre et des syndicalistes des provinces de Kratie, Otdar Mean Cheay, Banteay Mean Chey, Battambang, Preah Vihear, Siem Reap, Kampong Spoe, Svay Rieng, Kampong Cham et Kaoh Kong. Les participants ont été formés à la méthodologie de suivi, à l'élaboration des rapports à soumettre aux mécanismes internationaux et au plaidoyer. Le HCDH a en outre soutenu l'organisation de six séances de formation destinées à aider les organisations de la société civile à établir les rapports qu'elles soumettraient dans le cadre du troisième Examen périodique universel du Cambodge ; 384 personnes, dont 123 femmes, y ont participé. Le HCDH a également organisé deux séances de formation sur les aspects fondamentaux des droits de l'homme à l'intention de 25 jeunes (dont 15 femmes), membres d'une organisation de jeunes, à Battambang et Phnom Penh.

18. Afin de promouvoir la protection des organisations de la société civile, le HCDH a élaboré, en consultation avec celles-ci, un manuel de protection qui contient des informations pratiques sous une forme simple pour aider les particuliers et les organisations à élaborer un plan de sûreté et de sécurité et à comprendre les mécanismes nationaux et internationaux pertinents de protection des droits de l'homme. Le manuel sera publié dans le courant de l'année 2019.

19. Le HCDH a continué de suivre les rassemblements publics, notamment bon nombre d'assemblées concernant le droit à la terre et le droit au logement. Le 10 décembre 2018, les autorités nationales et provinciales ont fait savoir qu'elles n'autoriseraient pas certaines activités destinées à célébrer la Journée des droits de l'homme. Le Haut-Commissariat a pris contact avec les autorités compétentes et, dans certains cas – pas dans tous – les assemblées ont été autorisées à se réunir. Le HCDH a écrit au Ministère de l'intérieur pour lui faire part de ses préoccupations concernant le respect du droit à la liberté de réunion pacifique. Le 8 mars 2019, les autorités n'ont pas autorisé la tenue d'une marche, prévue dans le cadre d'un rassemblement pacifique, à l'occasion de la Journée internationale de la femme. Le HCDH et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) ont adressé une lettre au Ministère de l'intérieur au sujet de la

⁶ Voir www.mfaic.gov.kh/site/detail/23386.

⁷ Voir www.facebook.com/OHCHRCambodia/photos/a.197076707104491/1732510536894426/?type=3&theater.

marche interdite, exprimant leurs préoccupations concernant le respect de la liberté de réunion pacifique.

20. Le 6 juillet 2018, le HCDH a adressé une lettre au Ministère de l'intérieur pour solliciter son intervention après que la Commission électorale nationale eut estimé qu'une organisation œuvrant au suivi de la situation sur le plan des droits de l'homme avait peut-être enfreint la loi, ses activités de surveillance ne faisant pas partie des activités d'observation électorale autorisées et reconnues par cette commission. Le HCDH a demandé qu'il soit expliqué publiquement que l'enregistrement auprès de la Commission électorale nationale n'était obligatoire que pour les organisations actives dans le domaine de l'observation électorale et qu'il soit précisé qu'il n'y avait aucune restriction à la surveillance du respect des droits de l'homme dans le contexte des élections. Le 25 juillet, le HCDH a écrit à la Commission électorale nationale au sujet de plaintes qui auraient été déposées contre d'anciens membres du Parti du sauvetage national du Cambodge qui avaient exprimé leur intention de ne pas voter. Il a encouragé une application du droit cambodgien qui soit conforme aux normes internationales relatives au droit à la liberté d'expression, lesquelles n'autorisent pas la restriction des appels au boycott d'un vote non obligatoire.

21. Le HCDH a recensé 851 cas de personnes ayant fait état de violations des droits civils et politiques au cours de la période considérée ; 295 d'entre elles étaient affiliées à des partis politiques actuels ou à d'anciens partis politiques. Il a assuré le suivi de ces affaires soit par l'intermédiaire des mécanismes de protection des droits de l'homme pertinents, soit directement auprès des autorités publiques.

III. Soutenir la réforme du système pénitentiaire

22. Le HCDH a poursuivi son partenariat avec le Département général des prisons pour soutenir la réforme pénitentiaire. Au cours de la période considérée, il a effectué 30 visites dans 14 prisons, à la suite desquelles il a présenté des recommandations à la direction des prisons visitées et soulevé des questions pertinentes auprès du Département. La dernière autorisation de visite semestrielle des prisons, accordée en janvier 2019, n'impose plus de restrictions aux entretiens confidentiels avec les détenus.

23. À la suite du lancement, en janvier 2017, d'une campagne publique de lutte contre la drogue, la surpopulation carcérale est devenue un problème d'importance nationale, ce qui a conduit le Vice-Premier Ministre et Ministre de l'intérieur à demander aux tribunaux, en novembre 2018, d'accélérer le traitement des affaires et de recourir davantage aux mesures de substitution à la détention. Au moment où la campagne antidrogue a été renouvelée pour la quatrième fois en mars 2019, 56 % des détenus avaient été inculpés d'infractions liées à la drogue ou condamnés pour des faits de ce type, et 29 % seulement purgeaient une peine exécutoire définitive. La campagne a eu des conséquences particulièrement néfastes pour les femmes : la population carcérale féminine est composée à plus de 73 % de femmes et de filles détenues ou condamnées pour des infractions liées à la drogue.

24. Le HCDH a continué de collaborer étroitement avec le personnel responsable de la tenue des registres carcéraux et les organismes d'aide juridictionnelle en vue de déceler les cas de personnes placées en détention pour une durée excessive et a assuré un suivi de ces dossiers auprès des tribunaux pour assurer la libération des intéressés. En avril 2019, le HCDH a recommencé à fournir une assistance technique aux fins de la création d'une base de données sur les prisons. Cette base de données doit permettre aux autorités pénitentiaires d'avoir un meilleur aperçu des mises en accusation et condamnations multiples et des délais applicables aux différentes catégories de détenus, en particulier aux personnes placées en détention provisoire, ainsi que de mieux contrôler le temps passé en prison par chaque détenu, pour assurer, en temps utile, leur remise en liberté ou la soumission de demandes de réduction de peine ou de grâce.

25. Avec le Comité international de la Croix-Rouge, le HCDH a plaidé en faveur de la mise au point définitive du texte réglementaire tant attendu sur les normes minimales pour la construction et la rénovation des prisons, prévues par la loi pénitentiaire de 2011. Ce texte tient compte de plusieurs recommandations formulées par le HCDH au cours des

années précédentes. Dans le cadre d'un programme plus vaste en faveur de l'accès des personnes handicapées à la justice, le HCDH s'est également associé à l'Organisation cambodgienne pour les personnes handicapées, qui a commencé à établir une cartographie des conditions de vie et du traitement des détenus handicapés dans cinq prisons.

26. Le HCDH a continué de collaborer avec les formateurs du Département général des prisons et du Centre de formation professionnelle des agents pénitentiaires de l'École de police du Cambodge pour améliorer la formation du personnel pénitentiaire. En mai, septembre et décembre 2018, ainsi qu'en mai 2019, il a organisé avec eux quatre visites d'étude conjointes dans quatre prisons à l'intention de 231 apprenants et de leurs 20 formateurs, ce qui a permis à ceux-ci de contextualiser leur apprentissage ou leur enseignement en milieu réel. En mai et septembre 2018 ainsi qu'en mai 2019, le HCDH a donné des conférences sur la prévention de la torture à 191 nouvelles recrues. Il a également collaboré avec les formateurs du Département général des prisons et de l'École de police, y compris avec de jeunes formateurs, aux fins de l'examen du contenu de leur programme d'enseignement des droits de l'homme. Lors de la dernière réunion d'examen, en novembre 2018, les formateurs ont souligné l'utilité des visites dans les prisons sur le plan pédagogique et demandé une assistance pour assurer un financement durable du programme de formation.

27. Le HCDH a collaboré avec les autorités sanitaires et pénitentiaires nationales et provinciales pour doter les chambres de l'hôpital central de la province de Siem Reap de dispositifs de sécurité adaptés. Trois salles sécurisées seront opérationnelles dans le courant de l'année 2019. Cela permettra de faciliter l'hospitalisation des détenus malades sans augmenter les risques d'évasion, et les détenus pourront ainsi jouir de leur droit à la santé sans être entravés par des chaînes ou des menottes.

28. Le HCDH a continué d'aider le Comité national contre la torture, qui assume la fonction de mécanisme national cambodgien de prévention de la torture, à faire connaître l'existence de ce mécanisme et à informer les autorités des lieux de privation de liberté et le public de son mandat. En juillet 2018, le Vice-Premier Ministre et Ministre de l'intérieur a adressé une lettre à toutes les autorités nationales et infranationales pour préciser le mandat indépendant du Comité national et faire savoir que celui-ci était habilité à effectuer des visites préventives inopinées dans tous les lieux de privation de liberté. En décembre 2018, le HCDH et le Comité national ont organisé conjointement un atelier national de sensibilisation aux rôles et aux fonctions de ce mécanisme. Dans la déclaration liminaire qu'il a prononcée à l'occasion de l'atelier, qui a rassemblé 185 participants (dont 13 femmes), parmi lesquels tous les directeurs de prison, commissaires de police, commandants de gendarmerie et gouverneurs de province, les membres des services de l'immigration, de lutte contre la drogue et des affaires sociales, ainsi que des représentants d'organisations non gouvernementales et de partenaires de développement, le Vice-Premier Ministre a une fois encore insisté sur ces points importants. Le HCDH continue de collaborer avec le Comité national à l'élaboration des outils et méthodes de celui-ci.

IV. Renforcer l'état de droit

29. Le HCDH a continué de jouer le rôle de partenaire, donateur et facilitateur du groupe de travail technique sur la réforme législative et judiciaire, coprésidé par le Ministère de la justice. Ce groupe s'est réuni une fois en mars 2019 pour débattre des nouveaux indicateurs de surveillance communs pour la période 2019-2023, lesquels serviront à orienter les travaux menés dans le secteur de la justice par tous les acteurs concernés. À cette occasion, le HCDH a fait le point des progrès accomplis dans la réalisation des indicateurs de surveillance communs et a encouragé à agir dans les domaines où aucune avancée ne s'était produite, en particulier à réaliser l'étude prévue sur l'intégrité du corps judiciaire.

30. Parmi les activités prévues dans le cadre des indicateurs de surveillance communs couvrant la période 2014-2018 figurait l'instauration d'une politique d'aide juridictionnelle. Le texte définitif du projet de politique a été arrêté en août 2018, à l'issue d'un processus consultatif et participatif auquel le HCDH a pris une part active. Ce projet de politique

étend considérablement le champ d'application de l'aide juridictionnelle, lui assigne un objectif plus ambitieux et contient une série de recommandations tendant à l'harmonisation de la législation et à la création d'un organe de gouvernance. Le HCDH continuera de plaider en faveur de son adoption et de sa mise en œuvre. Le budget de l'aide juridictionnelle a augmenté en 2018 et de nouveau en 2019. Le Barreau du Royaume du Cambodge est désormais représenté, dans chaque province, par un avocat au moins, et a simplifié, en coopération avec le Ministère de la justice, la procédure administrative permettant de demander l'assistance d'un avocat au titre de l'aide juridictionnelle, ce qui a permis d'améliorer l'accès à l'aide juridictionnelle dans toutes les provinces.

31. Faute de système global d'aide juridictionnelle, le HCDH a continué de soutenir les organisations non gouvernementales (ONG) qui fournissent une aide juridictionnelle en leur accordant des subventions dans le cadre d'affaires touchant l'accès des personnes handicapées à la justice, les droits fonciers et le droit au logement et dans 119 affaires prioritaires concernant des détenus en attente d'une décision en appel. Une trentaine de décisions définitives ont été prononcées, ce qui a contribué à réduire le retard pris par la Cour d'appel dans l'examen des affaires. Grâce à l'intervention du HCDH, 13 prisonniers qui avaient été placés en détention pour une durée excessive, allant d'un mois à plus de deux ans, ont été libérés. La communication entre les acteurs de la justice pénale, notamment les avocats, les greffiers et les responsables de l'administration pénitentiaire, s'est également améliorée. Toutefois, des difficultés subsistent, qui ont trait notamment à l'accès aux dossiers de justice, au transfert des détenus qui doivent comparaître aux audiences d'appel, aux procédures par défaut et au défaut de représentation en justice et de notification des verdicts. Ces difficultés seront au cœur de la Conférence nationale sur la communication dans le système de justice pénale, organisée conjointement par le HCDH et le Ministère de la justice, qui doit avoir lieu en juin 2019.

32. Tout au long de la période considérée, le HCDH a procédé à l'analyse des projets de loi ou des lois adoptées sous l'angle des droits de l'homme. Outre les textes, évoqués précédemment, portant modification de la Constitution et du Code pénal, le HCDH a entrepris une analyse du projet de loi sur la gestation pour autrui et participé à une réunion régionale d'experts qu'il avait organisée en collaboration avec l'Organisation mondiale de la Santé et le Fonds des Nations Unies pour la population. Il a publié un commentaire sur la loi relative au salaire minimum, adoptée en juin 2018. En mars 2018, il a contribué à l'élaboration du dixième projet de code de l'environnement et des ressources naturelles en participant à des ateliers et en soumettant des observations écrites détaillées relatives aux droits de l'homme.

33. Le HCDH a suivi le déroulement des procédures judiciaires dans plus d'une quarantaine d'affaires et a, ce faisant, relevé des lacunes dans l'application des normes internationales relatives aux droits de l'homme, lacunes qui justifieraient la fourniture d'une assistance technique supplémentaire, en particulier en ce qui concerne le droit à un procès équitable.

34. En 2018, le HCDH a organisé, en collaboration avec le Ministère de la justice et le Conseil supérieur de la magistrature, trois ateliers de formation régionaux à l'intention des juges dans les provinces de Kampot, de Mondulkiri et de Pursat, comme suite à la diffusion du nouveau formulaire de détention provisoire. Au cours de ces ateliers, l'accent a été mis sur l'importance pour les juges de motiver leurs décisions lorsqu'ils prononcent la détention provisoire, conformément aux directives sur la détention provisoire publiées par le Ministère de la justice en 2014. Bien que les juges utilisent davantage ce formulaire, le nombre de personnes en détention provisoire a augmenté, tant dans l'absolu que par rapport à l'ensemble de la population carcérale, principalement du fait de la campagne de lutte contre la drogue menée par le Gouvernement.

35. Le HCDH a continué d'apporter son concours à l'installation de la base de données sur les affaires pénales dans six tribunaux de première instance, et à l'ajout de nouveaux modules dans les 12 tribunaux où celle-ci était déjà en fonctionnement. La base de données rassemble toutes les informations relatives aux affaires pénales, du stade de l'enquête jusqu'à ceux des poursuites, du jugement et de l'exécution de la peine. Elle devrait permettre d'accroître la transparence et l'efficacité de l'action des tribunaux et contribuer à éviter le placement en détention provisoire pour une durée excessive et le maintien en

détention provisoire au-delà de la période de détermination de la peine en améliorant l'accès à l'information et la communication entre les organismes publics. Le HCDH a constaté une utilisation accrue de la base de données par certains tribunaux, ainsi que la mise en place d'un accès public à la base de données et l'augmentation du nombre d'affaires enregistrées. Tous les tribunaux de première instance disposeront de la base de données à la fin de l'année 2019. Le Ministère de la justice a annoncé qu'il créerait un centre de données à Phnom Penh pour faciliter la collecte et l'analyse des données enregistrées par tous les tribunaux.

36. Le HCDH a commencé à mettre en œuvre, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), un projet conjoint sur l'accès des personnes handicapées à la justice, financé par le Partenariat des Nations Unies pour la promotion des droits des personnes handicapées. Deux ateliers de formation ont été organisés à l'intention des juges, des procureurs et des avocats exerçant dans les trois provinces choisies, Banteay Meanchey, Battambang et Siem Rep, le but étant d'initier les participants à une approche du handicap fondée sur les droits de l'homme. Le HCDH a également organisé deux ateliers pour former des membres d'organisations locales de personnes handicapées à la collecte d'informations sur les cas de violations des droits de l'homme et au suivi de ces affaires. Trois subventions ont été accordées, notamment aux fins de la fourniture d'une aide juridictionnelle, à des organisations qui évaluent la situation des personnes handicapées en prison et soutiennent les personnes présentant des handicaps psychosociaux qui vivent enchaînées chez elles.

37. Selon les résultats d'une enquête réalisée en 2018 dans le cadre du programme de promotion de l'héritage des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens, élaboré par le HCDH, la plupart des juges interrogés ont estimé que le Code de procédure pénale annoté, produit phare du programme, constituait un outil utile. Le HCDH a repris ses activités auprès des étudiants en droit pour examiner avec eux la contribution apportée par le programme et la question du droit à un procès équitable, en organisant deux conférences et en dispensant une formation à l'intention de 30 étudiants en 2018.

38. À la suite de ses activités de suivi et de plaidoyer, le HCDH a établi un rapport sur la justice populaire, notamment sur les cas de lynchage ou de violence en réunion, et les cas de meurtre, de coups et blessures, de harcèlement et d'expulsion de personnes accusées de sorcellerie. Le rapport public, qui doit être publié en juillet 2019, met en lumière les difficultés rencontrées par le pouvoir judiciaire dans la lutte contre la justice populaire, ainsi que les progrès réalisés dans les enquêtes menées par la police et les tribunaux. La publication du rapport marquera le début d'une campagne de sensibilisation menée par le HCDH en collaboration avec le Comité cambodgien des droits de l'homme pour encourager la population à ne pas participer à des actes de justice populaire et à signaler ces actes à la police.

39. Dans le cadre de ses activités de prévention de la torture, le HCDH a collaboré avec le Comité national contre la torture et les procureurs locaux des provinces de Kratie et de Tbong Khmum pour organiser une série de réunions d'information à l'échelle des districts. Plus de 300 services locaux de maintien de l'ordre ont reçu des informations sur la prévention de la torture, l'emploi de la force et le respect des droits de chaque personne au moment de son arrestation, notamment sur les lois nationales et les instruments internationaux pertinents.

V. Promouvoir le développement durable grâce aux droits de l'homme

40. Le Cambodge a continué d'afficher une croissance économique forte (plus de 7 %), ce qui a eu des effets positifs sur la jouissance des droits économiques et sociaux. Selon les chiffres du Gouvernement, le taux de pauvreté a diminué, passant de 47,8 % à 13,5 % entre 2007 et 2014. En revanche, le nombre de personnes se situant juste au-dessus du seuil de pauvreté, également appelées « quasi-pauvres », a augmenté, ce qui met en évidence la vulnérabilité de nombreuses personnes aux chocs économiques et autres. En septembre 2018, le PNUD a publié son indice de pauvreté multidimensionnelle, indice complexe

fondé sur 10 indicateurs, dont l'éducation, la santé et le niveau de vie, qui évaluait le taux de pauvreté multidimensionnelle du Cambodge à 35 %, le plaçant au 58^e rang des 105 pays évalués⁸. Au cours de la période considérée, l'État a adopté la loi sur le salaire minimum et a également augmenté le salaire minimum des travailleurs du secteur du textile et de la chaussure de 7 % en janvier 2019, le portant à 182 dollars par mois.

41. En septembre 2018, le Gouvernement a publié le programme de la phase IV de sa Stratégie rectangulaire, qui énonce ses principaux objectifs de développement et place la gouvernance au cœur de sa démarche. En novembre 2018, le Gouvernement a publié les objectifs cambodgiens de développement durable, qui incluent un objectif supplémentaire sur le déminage. La Rapporteuse spéciale sur la situation des droits de l'homme au Cambodge a néanmoins signalé que les cibles et indicateurs rattachés au 16^e objectif cambodgien de développement durable, relatif à la paix, à la justice et à l'efficacité des institutions, avaient une portée nettement moindre que ceux définis pour l'objectif mondial⁹. Le Gouvernement élabore actuellement un plan stratégique national de développement ; ce plan stratégique, la phase IV de la Stratégie rectangulaire et les objectifs cambodgiens de développement durable composeront sa stratégie globale de développement.

42. Le 7 février 2019, le Ministère de la gestion des terres, de l'aménagement urbain et de la construction a publié son rapport annuel sur l'inscription au cadastre. Selon le rapport, depuis la date de sa création jusqu'en décembre 2018, le Ministère a délivré 5 127 819 titres fonciers, ce qui représente 73,25 % des quelque 7 millions de terrains disponibles ; il a ainsi dépassé de 3,25 % l'objectif qu'il s'était fixé pour la période 2014-2018. Selon le même rapport, en 2018, la Commission cadastrale a été saisie de 544 litiges fonciers et en a tranché 292, concernant 1 512 familles et une superficie de 243,96 hectares ; 176 plaintes ont été rejetées car elles ne relevaient pas du mandat de la Commission et 47 plaintes ont été retirées. Le Ministère a créé plusieurs groupes de travail ad hoc sur le règlement des différends fonciers. Selon son rapport annuel 2018, le Ministère a été saisi, cette année-là, de 571 litiges, dont 125 ont été examinés par les groupes de travail ; 52 d'entre eux ont été tranchés avant la fin de l'année et 73 ont fait l'objet d'une réponse écrite ou ont été renvoyés devant une autre autorité compétente.

43. Dans le cadre de son programme relatif aux droits économiques et sociaux, le HCDH a continué de s'occuper des questions touchant la protection et la promotion du droit à un logement convenable et à un niveau de vie suffisant, la prévention des expulsions et la promotion de la sécurité d'occupation des terres, ainsi que le cheminement vers une meilleure compréhension du rôle des entreprises dans le respect des droits de l'homme.

44. En octobre et en novembre 2018, en partenariat avec les autorités provinciales et des organisations non gouvernementales locales, le HCDH a organisé à Kampot et à Kratie deux ateliers sur le droit à la terre et le droit au logement, axés sur les procédures d'expulsion et de réinstallation ainsi que sur les responsabilités des entreprises à cet égard.

45. Dans le cadre de procédures de réinstallation ou pour permettre aux personnes pauvres sans terre et aux anciens combattants d'obtenir des terrains, l'État accorde des concessions à des fins sociales à des particuliers et à des familles. Le HCDH s'est appuyé sur l'étude qu'il avait publiée en mai 2018 sur les effets des concessions à des fins sociales sur les moyens de subsistance en milieu rural afin de sensibiliser les autorités nationales et locales compétentes tant aux fins de l'amélioration des concessions existantes qu'en prévision de l'octroi de nouvelles concessions dans les provinces de Kampong Thom, de Mondulhiri, de Kampot, de Tbong Khmum et de Battambang.

46. En septembre et décembre 2018, dans le cadre de ces activités de plaidoyer, le HCDH a organisé la visite officielle de deux des concessions visées par l'étude : Memot dans la province de Tbong Khmum et Boeung Lvea dans la province de Kampong Thom. Ces visites ont permis à des responsables du Gouvernement et des autorités provinciales et

⁸ « Clarification: multidimensional poverty is decreasing in Cambodia », communiqué de presse du PNUD, 26 septembre 2018.

⁹ Voir www.ohchr.org/EN/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=24579&LangID=E (en anglais).

locales, à des membres d'organisations de la société civile et à des partenaires de développement d'obtenir directement des villageois concernés des informations relatives aux bonnes et aux mauvaises pratiques observées sur ces concessions ; les participants se sont engagés à apporter des améliorations aux concessions.

47. Le HCDH a poursuivi sa collaboration avec le Ministère de la gestion des terres, de l'aménagement urbain et de la construction, le Ministère du développement rural, le Ministère de l'intérieur, les autorités locales et les organisations de la société civile afin de soutenir les démarches entreprises par les peuples autochtones aux fins de l'obtention de titres fonciers collectifs et de plaider en faveur de la simplification de la procédure de délivrance des titres fonciers collectifs. Une communauté autochtone de Ratanakiri et trois communautés autochtones Kouï de Kampong Thom ont franchi la première des trois étapes devant les mener à l'obtention de titres fonciers en obtenant une attestation de leur identité autochtone. En juin 2018, avec l'appui du HCDH, une communauté autochtone Bunong du district de Koh Nheak, dans la province de Mondulakiri, a franchi, pour sa part, la deuxième étape en se faisant enregistrer en tant que personne morale. Une communauté autochtone Bunong du district de Snoul, dans la province de Kratie, a également progressé dans le cadre de la deuxième étape du processus en adoptant officiellement ses statuts en avril 2018.

48. Avec l'appui du HCDH, les autorités des provinces, des districts et des municipalités ont renforcé leur capacité de traitement des demandes de titres. Quant aux communautés autochtones, des mesures ont été prises pour mieux leur expliquer la marche à suivre. En novembre 2018, le HCDH a apporté son concours à l'organisation de séminaires par les trois ministères participant au processus d'attribution des titres de propriété ; y ont assisté des représentants de 13 communautés autochtones de la province de Ratanakiri et de 11 communautés des provinces de Mondulakiri, de Kratie et de Stung Treng. Ces ateliers visaient à permettre aux peuples autochtones de mieux savoir gérer et protéger les titres obtenus et résoudre les litiges fonciers.

49. En avril 2019, le HCDH a publié un manuel sur la procédure de demande de titres fonciers collectifs pour aider les autorités locales et les communautés autochtones à appliquer plus efficacement cette procédure. Le même mois, le HCDH a également publié une étude des possibilités d'accès au crédit des communautés autochtones cambodgiennes détenant un titre foncier collectif, dont il ressort que les communautés autochtones peuvent obtenir des prêts dans le cadre d'un régime de responsabilité collective et n'ont donc pas à utiliser de titres fonciers privés comme garantie.

50. Le HCDH a reçu plusieurs requêtes émanant d'individus ou de groupes qui sollicitaient son intervention dans le cadre de litiges les concernant. Il a effectué des visites sur le terrain pour constater les faits et s'est mis en rapport avec les autorités compétentes ; il a facilité le dialogue entre les parties, supervisé le travail des mécanismes de règlement des litiges, et dispensé des conseils juridiques et procéduraux aux communautés et aux organisations de la société civile chargées de les défendre. Le HCDH s'emploie également à aider le Gouvernement et les entreprises à prévoir des mesures de réparation adaptées en cas de violation des droits à la terre et au logement et d'atteinte à ces droits. En octobre 2018, il a apporté son concours à l'élaboration d'un nouveau mandat et de nouvelles directives internes pour le groupe de coordination du secteur foncier ; le but de cette initiative était de renforcer le groupe et de permettre un plaidoyer commun auprès du Ministère de la gestion des terres, de l'aménagement urbain et de la construction, et l'établissement, à titre conjoint, d'un dialogue avec ce ministère.

51. En mars 2018, le HCDH a envoyé une mission d'établissement des faits dans le district de Snoul, dans la province de Kratie, à la suite de manifestations violentes impliquant des personnes qui avaient construit des logements sur une concession attribuée à des fins économiques. La mission a conclu que les autorités avaient réagi aux protestations violentes en faisant un usage excessif de la force, notamment en utilisant des armes à feu. Le 26 mars, le HCDH a adressé au Ministère de l'intérieur un courrier contenant un exemplaire du rapport et ses conclusions et recommandations. En septembre 2018 et en avril 2019, le HCDH a effectué des missions de suivi dans la région et a ensuite envoyé au gouverneur de Kratie une lettre dans laquelle il demandait aux autorités publiques

d'intervenir dans le litige foncier et de trouver une issue pacifique à ce litige, au bénéfice des personnes touchées.

52. En janvier et en février 2019, le HCDH a effectué deux missions d'établissement des faits à Sihanoukville à la suite d'affrontements entre les forces de sécurité et des personnes protestant contre une expulsion. Il a collaboré avec toutes les autorités compétentes. Une deuxième expulsion a été interrompue au dernier moment, le jour même où le HCDH a entamé une visite de suivi. Au cours de la mission, les forces de sécurité ont fait un usage excessif de la force contre des manifestants et ont tiré sur un homme. Le 22 février, le HCDH a écrit au Ministère de l'intérieur pour lui signaler qu'il semblait que, pendant la manifestation, les forces de sécurité avaient fait un usage excessif et disproportionné de la force, notamment qu'elles avaient utilisé des armes à feu. Dans sa lettre, il a encouragé le Ministère à ouvrir une enquête publique sur l'usage de la force ainsi que sur les blessures causées à une personne par une arme à feu, et à veiller à ce que l'intéressé, partiellement paralysé des suites de ses blessures, se voie accorder des mesures de réparation suffisantes.

53. En janvier 2019, le HCDH a suivi le cas d'un homme qui avait été arrêté dans la province de Preah Vihear dans le contexte d'un litige foncier et qui avait disparu le 21 janvier alors qu'il se trouvait en détention. Après une première enquête, le HCDH a écrit au Ministre de l'intérieur le 13 février pour lui demander d'examiner la question. Le 21 mars, il a écrit au Ministère de la défense pour demander qu'il soit procédé à un examen des conditions dans lesquelles l'intéressé avait été arrêté et des mauvais traitements que des membres des forces armées lui auraient infligés avant sa disparition. Après avoir été informé que l'homme était réapparu à Sihanoukville, le HCDH l'a rencontré à Phnom Penh le 31 mars.

54. En mai et en juin 2018, le HCDH a effectué des missions dans les provinces de Stung Treng et de Koh Kong pour assurer le suivi des cas de réinstallation résultant de la construction du barrage hydro-électrique Lower Sesan II et de l'exécution d'autres projets par le Union Development Group. Dans les deux cas, il a encouragé les autorités à indemniser équitablement les populations touchées, à leur permettre de rester dans leur nouveau site de réinstallation informel, selon leurs besoins, et à améliorer leurs conditions de vie sur les sites officiels de réinstallation, notamment à leur assurer des moyens de subsistance.

55. Le HCDH a continué de suivre le règlement des différends relatifs aux concessions sucrières et les travaux des groupes de travail créés par le Ministère de la gestion des terres, de l'aménagement urbain et de la construction. À cette fin, il a effectué des missions dans les provinces de Preah Vihear en mai 2018, de Koh Kong en juin 2018 et de Kampong Speu en septembre 2018. Il a continué d'exhorter le Gouvernement à accélérer le règlement des différends et à travailler de manière plus transparente, ainsi qu'à accélérer la mise en œuvre de mesures correctives visant à résoudre diverses difficultés dont font état les personnes concernées par l'existence de ces concessions sucrières.

56. Dans la province de Mondulkiri, le HCDH a continué de suivre le processus de médiation, encadré par l'Independent Mediation Group, entre les communautés autochtones de la commune de Bousra et la société de production de caoutchouc Socfin. Il a également apporté un appui financier à l'organisation non gouvernementale Legal Aid of Cambodia pour lui permettre de former les représentants de la communauté aux techniques de médiation et de leur transmettre les compétences requises pour jouer le rôle de conseillers juridiques pendant la médiation. La médiation, qui se poursuit, a permis aux communautés autochtones d'obtenir la restitution d'une partie des terres communales, notamment des cimetières et des « forêts aux esprits ».

57. Le HCDH a continué de promouvoir la communication d'informations sur les concessions attribuées à des fins économiques et autres, notamment la diffusion d'une carte interactive des terres concédées à des fins sociales, en offrant un appui technique et financier à l'organisation non gouvernementale Open Development Cambodia. La carte interactive permet de suivre l'évolution des concessions attribuées à des fins sociales dans tout le pays. Le HCDH, Open Development Cambodia et le NGO Forum ont organisé un atelier régional sur ce type de concessions en août 2018. Les représentants de l'État et les

partenaires de développement ont exprimé leur intérêt pour les cartes interactives et ont renforcé leur capacité à les utiliser.

58. Le HCDH a d'autre part effectué 12 missions de suivi sur le terrain auprès de différentes communautés d'origine vietnamienne de la municipalité de Phnom Penh et des provinces de Battambang, de Kompong Chhnang, de Prey Veng, de Siem Reap, de Pursat, de Sihanoukville, de Koh Kong et de Kompong Thom afin de comprendre les difficultés que ces communautés rencontraient en matière de statut juridique, d'accès à l'éducation, de santé publique et de discrimination. Le HCDH a convaincu les autorités locales de reporter à mai 2019 la réinstallation forcée de villages flottants vietnamiens sur les bords du Tonlé Sap. Une mission de suivi effectuée en février 2019 a permis de confirmer qu'aucune autre communauté d'origine vietnamienne n'avait été réinstallée sur la terre ferme à Kampong Chhnang. Le gouverneur adjoint a accepté de retarder la réinstallation jusqu'à ce que la population puisse avoir accès aux services essentiels.

59. Le HCDH a continué de mettre davantage l'accent sur les entreprises et les droits de l'homme, en travaillant directement avec les autorités nationales et infranationales, les organisations de la société civile, les représentants des communautés et les acteurs économiques afin de les aider à mieux comprendre les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et à mieux appliquer ceux-ci au Cambodge. Il a participé aux réunions de la Corporate Social Responsibility Platform, qui regroupe des entreprises, des organisations de la société civile et des représentants des pouvoirs publics et vise à mieux faire connaître les directives et les outils pertinents, et à promouvoir leur utilisation. Il s'est employé à faire mieux connaître les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et le principe de la diligence voulue en matière de droits de l'homme à l'occasion de plusieurs ateliers et formations qu'il a organisés seul ou en collaboration avec d'autres organismes, dont le Cambodian Centre for Human Rights, dans le cadre des activités menées par cet organisme, et subventionnées par le HCDH, sur la question des entreprises et des droits de l'homme. Le HCDH a notamment organisé, en juin 2018, une réunion d'information à l'intention des jeunes, notamment des jeunes entrepreneurs, des universitaires et des membres d'organisations de la société civile et, en novembre 2018, une conférence à l'intention d'étudiants en Master, à l'Université royale de droit et d'économie. En mai 2019, il a organisé un atelier d'apprentissage par les pairs sur les entreprises et les droits de l'homme à l'intention des entreprises agro-alimentaires présentes au Cambodge. L'atelier, qui a attiré près de 40 représentants d'entreprises internationales, cambodgiennes et vietnamiennes, visait à renforcer la coopération avec les entreprises aux fins de la mise en œuvre des Principes directeurs.

60. En mars 2019, le HCDH a accordé une subvention à l'organisation People in Need pour qu'elle publie une étude sur la violence fondée sur le genre dans les zones urbaines.

VI. Information et communication en matière de droits de l'homme

61. Le HCDH a poursuivi ses nombreuses démarches de sensibilisation et de communication en recourant à divers moyens de communication en anglais et en khmer. Au cours de la période visée par le rapport, il a distribué 67 871 publications à des institutions publiques et à d'autres organismes. Il utilise Facebook et Twitter pour diffuser des informations sur les faits nouveaux dans le domaine des droits de l'homme et sur ses activités, ainsi que des informations provenant des mécanismes internationaux des droits de l'homme intéressant le Cambodge. Depuis janvier 2018, le nombre de personnes abonnées à son compte Facebook a augmenté d'un tiers, pour atteindre 15 970 personnes.

62. Le HCDH a diffusé six vidéos pour mieux faire connaître certains articles de la Déclaration universelle des droits de l'homme en khmer et rapporter des récits de Cambodgiens qui expliquent pourquoi ces droits sont importants pour eux. Les vidéos portent sur l'arrestation et la détention arbitraires, la présomption d'innocence, le droit à la nationalité, le droit à l'éducation, les devoirs envers la collectivité et les droits à la vie, à la

liberté et à la sécurité de la personne¹⁰. Le HCDH a également produit des vidéos et publié en ligne des histoires vécues, en khmer et en anglais, mettant en lumière certains effets de son travail, notamment « Forced to move : a story of resettlement in Cambodia » (Contraints de partir : une histoire de réinstallation au Cambodge [Traduction non officielle]), « Free at last : OHCHR Cambodia supported the release of 13 people held in excessive detention years after they completed their sentence » (Enfin libres : le Bureau du HCDH au Cambodge a contribué à la libération de 13 personnes encore détenues des années après avoir purgé leur peine [Traduction non officielle]) et « A step forward : on Cambodia's process of indigenous identity recognition » (Un pas en avant : la reconnaissance de l'identité autochtone au Cambodge [Traduction non officielle])¹¹. Son programme radio *Human Rights 365*, géré par l'intermédiaire du Cambodian Centre for Independent Media, a consisté en 15 émissions-débats sur divers sujets auxquelles ont participé des représentants des pouvoirs publics, des organisations de la société civile, des entreprises et des entités des Nations Unies, ainsi que d'autres spécialistes. Le HCDH a également participé à des programmes radio organisés par des ONG partenaires.

63. Le HCDH a célébré les principales journées des Nations Unies et journées internationales, notamment la Journée internationale des femmes, la Journée internationale des populations autochtones, la Journée des Nations Unies, la Journée des droits de l'homme et la fête du travail. Les contenus destinés aux réseaux sociaux produits en partenariat avec l'équipe de pays des Nations Unies pour la Journée internationale des femmes ont été vus plus d'un million de fois sur Facebook.

64. En collaboration avec l'équipe de pays, le HCDH a lancé une campagne d'une durée de trois mois pour célébrer le soixante-dixième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. La campagne a débuté en septembre 2018 et s'est poursuivie jusqu'à la fin du mois de décembre de la même année ; elle prévoyait la participation à des programmes d'enseignement des droits de l'homme dans des écoles de trois provinces, la diffusion de contenus en ligne et hors ligne et l'organisation d'une grande fête à l'occasion de la Journée des droits de l'homme. Elle avait pour message phare « Je défends les droits de l'homme » et pour public cible la jeunesse cambodgienne. Cette campagne s'est appuyée sur les médias, classiques et sociaux, pour promouvoir l'enseignement des droits de l'homme et favoriser une meilleure compréhension de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Un clip vidéo a notamment été diffusé, le but étant de promouvoir la liberté d'expression, la diversité et l'intégration, indépendamment du genre, de l'orientation sexuelle, des revenus ou d'autres facteurs ; ce clip a été vu plus d'un million de fois sur Facebook¹². En outre, toujours sur les réseaux sociaux, le message d'un influenceur d'opinion en faveur des droits des lesbiennes, des gays, des bisexuels et des transgenres a été vu 81 000 fois et celui d'un autre influenceur d'opinion, défendant les droits des personnes handicapées, a été vu 90 000 fois¹³.

VII. Intégrer pleinement les droits de l'homme dans le cadre des Nations Unies

65. Le HCDH a continué de promouvoir l'intégration des droits de l'homme dans les activités des organisations internationales et des organisations de la société civile. Il a contribué aux travaux de l'équipe de pays des Nations Unies en dirigeant, avec ONU-Femmes, le groupe de résultats sur la participation et le principe de responsabilité et en participant activement aux activités d'autres groupes de résultats afin d'intégrer pleinement les droits de l'homme dans l'élaboration du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement 2019-2023. Le HCDH continue de coprésider le groupe de résultats avec ONU-Femmes pendant la phase de mise en œuvre du Plan-cadre. Il préside le groupe thématique sur les droits de l'homme de l'équipe de pays des Nations Unies, qui

¹⁰ Voir <https://bit.ly/2Hj4zK>, <https://bit.ly/2HI3eFF>, <https://bit.ly/2wsOunn>, <https://bit.ly/2Mg20pm>, <https://bit.ly/2K67254> et <https://bit.ly/2KbCdMe>.

¹¹ Voir <https://bit.ly/2Ubgrh6>, <https://bit.ly/2mF7sCt> et <https://bit.ly/2VTdCOA>.

¹² Voir <https://bit.ly/2AojTtV>.

¹³ Voir <https://bit.ly/2BEdWtD> et <https://bit.ly/2RrkUpX>.

coordonne les activités des Nations Unies sur des thèmes particuliers. En 2018, le groupe thématique a joué un rôle déterminant dans l'établissement d'un rapport conjoint, publié en juillet 2018, au titre du troisième cycle de l'Examen périodique universel du Cambodge. Il s'est également efforcé de susciter une prise de conscience des préoccupations soulevées, sur le plan des droits de l'homme, par le Centre des affaires sociales de Prey Speu, notamment par les cas de détention arbitraire et le traitement des personnes handicapées dans ce centre.

66. Le HCDH a participé activement aux travaux du groupe thématique des Nations Unies sur l'égalité des sexes, notamment à l'élaboration du rapport soumis par l'équipe de pays aux fins de l'établissement du sixième rapport périodique présenté par le Cambodge au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. En tant que membre actif du groupe de travail thématique sur l'urbanisation, il a également contribué à l'élaboration de stratégies régionales pour une urbanisation durable.

67. Le HCDH, de concert avec l'équipe de pays des Nations Unies, a continué de promouvoir l'égalité des droits des lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et intersexes, dans le cadre et au-delà de la campagne mondiale des Nations Unies « Libres et égaux ». Il a diffusé des versions en anglais et en khmer des vidéos de la campagne mondiale sur sa plateforme de médias sociaux, touchant au total 4 582 personnes. Il a aidé à traduire, à imprimer et à promouvoir « Revealing the rainbow : the human rights situation of South East Asia's LGBTIQ communities and their leaders », un rapport de Destination Justice, qui a contribué à stimuler le dialogue en vue de l'Examen périodique universel du Cambodge prévu pour janvier 2019. En collaboration avec le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, ONU-Femmes et d'autres organisations, le HCDH a également soutenu le dialogue pour la promotion de l'intégration des LGBT au sein de la société, organisé par KHANA Purple, qui a réuni des militants et des partenaires de développement pour débattre de stratégies visant à promouvoir la prise en compte des LGBT dans les politiques nationales. Ensuite s'est tenu en mai 2018 le Dialogue national sur les politiques publiques, qui a réuni des responsables du Ministère de l'information, du Ministère des affaires féminines, du Ministère du travail et de la formation professionnelle, du Ministère de la justice et du Département général des pièces d'identité du Ministère de l'intérieur, ainsi que plus de 70 militants LGBT et représentants des organisations de la société civile et des organismes des Nations Unies, et a permis de porter les difficultés rencontrées par les personnes LGBT à l'attention des représentants de l'État afin d'encourager l'interdiction de la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre. En 2019, avec l'appui de l'équipe de la campagne « Libres et égaux », le HCDH, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, produira une vidéo, qui sera diffusée en juin, pour lutter contre les stéréotypes et la discrimination à l'égard des personnes LGBT.

VIII. Améliorer l'application des recommandations formulées par les mécanismes internationaux des droits de l'homme

68. Le HCDH a aidé la Rapporteuse spéciale sur la situation des droits de l'homme au Cambodge à préparer trois visites, qui se sont déroulées du 5 au 14 mars 2018, du 29 octobre au 8 novembre 2018 et du 29 avril au 9 mai 2019.

69. Pour renforcer les capacités des fonctionnaires chargés de rédiger les rapports destinés aux organes conventionnels, et avec l'appui du programme du HCDH pour le renforcement des capacités des organes conventionnels, le Bureau du HCDH au Cambodge a organisé une séance de formation avec le Comité cambodgien des droits de l'homme, à laquelle ont participé des représentants des ministères et d'autres institutions chargées de la mise en œuvre des recommandations des organes conventionnels. Pour améliorer encore la mise en œuvre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées à l'échelle locale, le HCDH a appuyé la formation dispensée par le Conseil d'action sur le handicap à ses responsables locaux dans la province de Siem Reap en août 2018.

70. Le HCDH a continué d'apporter son appui technique au Comité cambodgien des droits de l'homme, au Conseil d'action sur le handicap, au Conseil national cambodgien

pour les femmes et au Conseil national cambodgien pour l'enfance afin de veiller à ce que les rapports de l'État soient établis conformément aux directives. Il a aidé le Comité cambodgien des droits de l'homme à organiser une consultation sur le rapport national requis au titre de l'Examen périodique universel, avec la participation de la société civile, des partenaires de développement et des ministères de tutelle. Il a également fourni une assistance aux organisations de la société civile pour les aider à collaborer avec les mécanismes des droits de l'homme de l'ONU. En mai 2019, il a rencontré le Comité cambodgien des droits de l'homme pour discuter de l'organisation d'une conférence nationale visant à promouvoir la mise en œuvre des recommandations issues du troisième Examen périodique universel.

71. Le Gouvernement a présenté son troisième rapport national au titre de l'Examen périodique universel, son sixième rapport périodique au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDAW/C/KHM/6), son rapport valant quatrième à sixième rapports périodiques au Comité des droits de l'enfant (CRC/C/KHM/4-6) et son rapport valant quatorzième à dix-septième rapports périodiques au Comité pour l'élimination de la discrimination raciale (CERD/C/KHM/14-17). Les rapports au Comité des droits des personnes handicapées et au Comité des disparitions forcées, ainsi que la réponse du Gouvernement à la liste de points établie par le Comité contre la torture sont toujours attendus. Le Mécanisme national d'établissement des rapports et de suivi a été officiellement établi en juin 2018. Bien qu'il ne soit pas chargé de l'établissement de tous les rapports devant être soumis aux organes conventionnels, il devrait jouer pour tous un rôle important de coordination. Le HCDH a appuyé la réunion initiale de ses membres, au cours de laquelle tous les participants ont été informés des meilleures pratiques observées au plan international et des enseignements tirés de l'expérience.

IX. Conclusions et recommandations

72. **Le Secrétaire général se félicite de la collaboration fructueuse du Gouvernement cambodgien avec le HCDH et souligne le rôle central des droits de l'homme dans le renforcement du développement et le maintien de la paix. Il insiste sur l'importance du rôle que le HCDH peut jouer pour aider le Gouvernement et le peuple cambodgiens dans ces domaines. À ce propos, le Secrétaire général réaffirme que le HCDH demeure attaché à aider le Gouvernement et le peuple cambodgiens à garantir la réalisation de tous les droits de l'homme pour tous.**

73. **Le Secrétaire général :**

a) **Prie instamment le Gouvernement et les autres acteurs politiques d'engager le dialogue afin de réduire les tensions et appelle à un débat public plus ouvert, dans le plus strict respect des droits à la liberté d'expression et à la liberté d'association et de réunion pacifique et du droit de prendre part à la direction des affaires publiques, directement ou par l'intermédiaire de représentants librement choisis ;**

b) **Demande au Gouvernement de mieux garantir la liberté d'action des organisations de la société civile, y compris des organisations de défense des droits de l'homme, en renforçant et en étendant leur cadre d'action, en particulier en procédant à une révision de la loi sur les associations et les organisations non gouvernementales dans le cadre d'un vaste processus consultatif et en prenant en considération les avis des associations et des organisations concernées ;**

c) **Encourage le Gouvernement à prendre des mesures pour garantir l'indépendance du pouvoir judiciaire et améliorer la transparence et l'efficacité de celui-ci, notamment en réalisant des études et des enquêtes sur l'intégrité du corps judiciaire avec l'appui technique du HCDH ;**

d) **Encourage le Gouvernement à veiller à ce que le Comité national contre la torture reçoive un budget suffisant et dispose des moyens de gérer ce budget afin qu'il puisse remplir la mission importante qui lui incombe dans le domaine de la**

prévention de la torture et des mauvais traitements dans les lieux de privation de liberté ;

e) Invite le Gouvernement à renforcer la promotion des droits de l'homme dans le cadre de la mise en œuvre des objectifs cambodgiens de développement durable et d'autres stratégies de développement, en particulier en introduisant des cibles et des indicateurs plus nombreux et plus clairs au titre du 16^e objectif cambodgien de développement durable et en entreprenant, avec l'aide du HCDH, des études pour repérer les personnes qui risquent d'être laissées pour compte dans les processus de développement ;

f) Encourage le Gouvernement à envisager de simplifier la procédure de délivrance des titres fonciers collectifs.
